

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022 A LA CAILLERE-SAINT HILAIRE

Le 26 janvier 2022, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 19H en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PUAUD Maurice, Maire.

Date convocation le 19/01/2022

Présents : PUAUD Maurice, AMORY-BILAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, PUAUD Gwenn-Aël, GUICHETEAU Lucie, POIRIER Florian, PAIN Éric, TEBAST Serge, BRUEL Ghislaine, TRIGATTI Danielle, PEAUD Christian,

Absents excusés : DUGAS Jean-Noël (pouvoir à Marie-Thérèse RAUD), GUERINEAU Karl, COULAIS Clara (pouvoir à Gwenn Aël PUAUD), TURCAUD Robert.

Serge TEBAST est désigné secrétaire de séance.

2022_01_01 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à 30H/semaine

Suite à une augmentation de la charge de travail, après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de :

- créer un poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à compter du 01/02/2022 pour une durée hebdomadaire de travail de **30H/semaine**,
- charge le Maire d'effectuer la publicité et de signer tous les documents afférents.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_02 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^e CLASSE à 28H/semaine

Suite à une augmentation de la charge de travail et après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de :

- créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2^e classe à compter du 01/02/2022 pour une durée hebdomadaire de travail de **28H/semaine**,
- charger le Maire d'effectuer la publicité et de signer tous les documents afférents.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_03 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2^e CLASSE à 26H/semaine

Suite à une augmentation de la charge de travail et après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de :

- créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2^e classe à compter du 01/02/2022 pour une durée hebdomadaire de travail de **26H/semaine**,
- charger le Maire d'effectuer la publicité et de signer tous les documents afférents.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_04 PERSONNEL – INSTAURATION ET MODALITES D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TÉLÉTRAVAIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- D'INSTAURER LE télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} février 2022 et pour une durée de 5 ans;
- DE VALIDER les critères et modalités d'exercice du télétravail ;
- DE NE PAS INSTAURER d'indemnisation du télétravail ;

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_05 DUREE LEGALE DU TRAVAIL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme que la durée légale du travail sur la commune de La caillère Saint Hilaire est de 1607 H/an, 151.67 H/mois, 35H/semaine et ne possède pas de régimes dérogatoires.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_06 CONVENTION E-PRIMO – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE SOLUTION UNIQUE D'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE cette convention de groupement de commandes afin de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail et CHARGE le Maire de signer cette convention.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022-01-07 FRAIS DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE du montant de 1 158.14 € par élève et demande une participation de **100%** de cette somme par élève aux communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école des P'tits Marrons.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_08 VOIRIE – PROGRAMME 2022

Dans le cadre de la consultation pour la réalisation des travaux de voirie 2022 avec enduit bi-couche, concernant les voies communales :

C26 dite de la rivière + la Tapusse (886 ml)

C12 dite du logis du Bois (750 ml)

C29 dit les Abattats partie haute côté maison de retraite (368 ml)

Quatre entreprises ont répondu à la consultation dans les délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 52 298.40 € HT soit 62 758.08 € TTC, les travaux pourraient débiter le 2 mai 2022 pour une durée de 2 semaines.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 13

2022_01_09 TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis supplémentaire de voirie (rue de la Mandinière, rue de la Tannerie, route du Miteau en partie) proposé par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 25 895 € HT soit 31 074 € TTC.

VOTE : CONTRE : 2 ABSTENTION : 1 POUR : 10

Fin de la séance à 20H24.